

Bureau de prêche islamique de Rabwah

أعمال الحج  
باللغة الفرنسية

## LES ACTES DU PÈLERINAGE

L'original en arabe revu par :  
Cheikh Abdoullâh ibn Abdel Rahmân Ibn Jibrîne

Traduction :  
Abou Ahmed  
Révision :  
Fouad Sirbal

Votre site :

[www.islamhouse.com](http://www.islamhouse.com)

L'islam à la portée de tous !

**LES ACTES DU PÈLERINAGE : RESUME DE CE QUE DOIT ACCOMPLIR LE PELERIN SUIVANT CHAQUE RITE**

JOUR	IFRÂD (uniquement le Hajj)	QIRÂNE (Hajj et °Omra ensemble)	TAMATTOU° (Hajj précédé d'une °Omra)
<p align="center"><b>Actes à accomplir avant le 8 du mois de Dhou-l-Hijja</b></p>	<p>1. Se mettre en état de sacralisation (<i>Ihrâm</i>) au <i>Mîqât</i> (endroit légiféré à la sacralisation) et réciter la <i>talbiya</i>. Le pèlerin qui accomplit le rite <i>Ifrâd</i> dit : « <i>Labbayka Hajjane</i> » (je réponds à ton appel par un pèlerinage) et celui qui accomplit le rite <i>Qirâne</i> dit : « <i>Labbayka °Omratane wa Hajjane</i> » (je réponds à ton appel par une °omra et un pèlerinage).</p> <p>2. Accomplir le tawâf d'arrivée (<i>tawâfoul-qoudoûm</i>) qui n'est pas une obligation.</p> <p>3. Effectuer la marche entre Safâ et Marwa (<i>Sa°yi</i>). Il peut également ne faire ni tawâf, ni <i>sa°yi</i>, et se rendre directement à Mina. Il effectuera alors le <i>sa°yi</i> avec le <i>Tawâf ifâda</i>. Puis il reste en <i>Ihrâm</i> jusqu'au Jour du Sacrifice le 10 de Dhou-l-Hijja.</p>	<p>1. Se mettre en état de sacralisation (<i>Ihrâm</i>) au <i>Mîqât</i> et réciter la <i>Talbiya</i> en disant : « <i>Labbayka °Omratane Moutamatti°ane bihâ ilâ-l-hajj</i> » ; (je réponds à ton appel par une °Omra après laquelle je profiterai d'une vie normale en attendant le pèlerinage.)</p> <p>2. Accomplir le tawâf d'arrivée de la °Omra.</p> <p>3. Effectuer la marche entre Safâ et Marwa.</p> <p>4. Se raser la tête ou se couper les cheveux.</p> <p>5. Retirer ses vêtements de sacralisation (<i>Ihrâm</i>) et attendre le 8 de Dhou-l-Hijja.</p>	<p>1. Se mettre en état de sacralisation (<i>Ihrâm</i>) au <i>Mîqât</i> et réciter la <i>Talbiya</i> en disant : « <i>Labbayka °Omratane Moutamatti°ane bihâ ilâ-l-hajj</i> » ; (je réponds à ton appel par une °Omra après laquelle je profiterai d'une vie normale en attendant le pèlerinage.)</p> <p>2. Accomplir le tawâf d'arrivée de la °Omra.</p> <p>3. Effectuer la marche entre Safâ et Marwa.</p> <p>4. Se raser la tête ou se couper les cheveux.</p> <p>5. Retirer ses vêtements de sacralisation (<i>Ihrâm</i>) et attendre le 8 de Dhou-l-Hijja.</p>
<p align="center"><b>Jour de TARWIYA Le 8 de Dhou-l-Hijja</b></p>	<p>Après le lever du soleil, se rendre à Mina et y prier les cinq prières : Dhohr, °Asr, Maghrib, °Ichâ et Fajr, en réduisant les prières de quatre rak°at mais sans les regrouper.</p>		<p>Après le lever du soleil, se rendre à Mina et y prier les cinq prières : Dhohr, °Asr, Maghrib, °Ichâ et Fajr, en réduisant les prières de quatre rak°at mais sans les regrouper.</p>
<p align="center"><b>Jour de °ARAFAT Le 9 de Dhou-l-Hijja</b></p>	<p>1. Se rendre à °Arafat après le lever du soleil et y prier les prières du Dhohr et °Asr en les réduisant à deux rak°at et en les regroupant à l'heure du Dhohr. Il y a un seul <i>Adhane</i> (appel à la prière) et deux <i>Iqâma</i> (appel à la prière juste avant de célébrer la prière). Il est conseillé au pèlerin de multiplier les invocations et le rappel d'Allah. La Sunna consiste à se tourner vers la Qibla, lors des invocations, et non pas en direction de la montagne de °Arafat. Il est conseillé de lever les mains lors des invocations, comme l'a fait le Prophète - Paix et Salut sur lui - et il est déconseillé au pèlerin de jeûner le jour de °Arafat. Il faut savoir que <i>Wâdî °Urana</i> ne fait pas partie de °Arafat, il ne faut donc pas y rester, sous peine de voir son pèlerinage annulé. De même, il ne faut pas escalader la montagne.</p> <p>2. Se rendre à Mouzdalifa après le coucher du soleil, doucement et calmement.</p> <p>3. Dès l'arrivée à Mouzdalifa, y prier les deux prières du Maghrib et du °Ichâ regroupées et en réduisant le °Ichâ à deux rak°at. Il y a un seul <i>Adhane</i> et deux <i>Iqâma</i>.</p> <p>4. Ramasser sept cailloux pour les jeter dans la stèle le lendemain, ou bien les ramasser à Mina. Chaque caillou doit avoir environ la taille d'une fève, entre la taille d'une noisette et celle d'un pois chiche.</p> <p>5. Le pèlerin passe la nuit à Mouzdalifa et y prie le Fajr à la première heure. Puis il multiplie les invocations et le rappel. Il lui est conseillé de rester au <i>Mach°ar el Harâm</i> et d'y faire beaucoup d'invocations jusqu'à l'approche du lever du soleil. Les malades, les femmes, les enfants, et ceux qui les accompagnent peuvent quitter Mouzdalifa après la moitié de la nuit, c.-à-d. quand la lune a disparu.</p>		

<p align="center"><b>Jour de l'AïD ou Jour du Sacrifice Le 10 de Dhou-l- Hijja</b></p>	<p align="center"><b>Se rendre à Mina avant le lever du soleil.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Jeter les sept pierres dans la grande stèle (<i>jamratoul-°Aqaba</i>) en prononçant avec chaque lancer : « <i>Allahou Akbar</i> ».</li> <li>2. Se raser la tête ou se couper les cheveux. Le rasage est préférable. Quant à la femme, elle se coupe les cheveux de la longueur d'une phalange, en les regroupant.</li> <li>3. Retirer ses vêtements de sacralisation (<i>ihrâm</i>) et mettre ses vêtements ordinaires. C'est la petite désacralisation (<i>tahalloul Asghar</i>).</li> <li>4. Effectuer le <i>tawâf Ifâda</i>. Il est également possible de le retarder jusqu'au 11 ou 12 de Dhou-l-Hijja, ou bien de le faire en lieu et place du <i>tawâf d'adieu (tawâfoul-wadâ°)</i>. C'est la grande désacralisation (<i>tahalloul Akbar</i>).</li> <li>5. Effectuer la marche entre Safâ et Marwa après le <i>tawâf ifâda</i>, s'il ne la pas déjà faite après le <i>tawâf d'arrivée</i>.</li> </ol>	<p align="center"><b>Se rendre à Mina avant le lever du soleil.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Jeter les sept pierres dans la grande stèle (<i>Jamratoul-°Aqaba</i>) en prononçant avec chaque lancer : « <i>Allahou Akbar</i> ».</li> <li>2. Sacrifier une bête, sauf pour les habitants du <i>Haram</i>.</li> <li>3. Se raser la tête ou se couper les cheveux. Le rasage est préférable. Quant à la femme, elle se coupe les cheveux de la longueur d'une phalange, en les regroupant.</li> <li>4. Retirer ses vêtements de sacralisation (<i>ihrâm</i>) et mettre ses vêtements ordinaires. C'est la petite désacralisation (<i>tahalloul Asghar</i>).</li> <li>5. Effectuer le <i>tawâf ifâda</i>. Il est également possible de le retarder jusqu'au 11 ou 12 de Dhou-l-Hijja, ou bien de le faire à la place du <i>tawâf d'adieu (tawâfoul-wadâ°)</i>. C'est la grande désacralisation (<i>tahalloul Akbar</i>).</li> <li>6. Effectuer la marche entre Safâ et Marwa après le <i>tawâf ifâda</i>, s'il ne la pas déjà faite après le <i>tawâf d'arrivée</i></li> </ol>	<p align="center"><b>Se rendre à Mina avant le lever du soleil.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Jeter les sept pierres dans la grande stèle (<i>Jamratoul-°Aqaba</i>) en prononçant avec chaque lancer : « <i>Allahou Akbar</i> ».</li> <li>2. Sacrifier une bête, sauf pour les habitants du <i>Haram</i>.</li> <li>3. Se raser la tête ou se couper les cheveux. Le rasage est préférable. Quant à la femme, elle se coupe les cheveux de la taille d'une phalange, en les regroupant.</li> <li>4. Retirer ses vêtements de sacralisation (<i>Ihrâm</i>) et mettre ses vêtements ordinaires. C'est la petite désacralisation (<i>tahalloul Asghar</i>).</li> <li>5. Effectuer le <i>tawâf ifâda</i>. Il est également possible de le retarder jusqu'au 11 ou 12 de Dhou-l-Hijja, ou bien de le faire à la place du <i>tawâf d'adieu (tawâfoul-wadâ°)</i>. C'est la grande désacralisation (<i>tahalloul Akbar</i>).</li> <li>6. Effectuer la marche entre Safâ et Marwa. Il est permis de la retarder comme le <i>tawâf ifâda</i>.</li> </ol>
<p align="center"><b>1<sup>er</sup> Jour de TACHRÎQ Le 11 de Dhou-l- Hijja</b></p>	<p>1. Passer la nuit du 10 au 11 à Mina. 2. Après le zénith, jeter sept pierres sur chacune des trois stèles, en commençant par la petite, puis la moyenne, puis la grande. Le pèlerin s'arrête pour faire des invocations après la petite et la moyenne, mais pas après la grande (<i>jamratoul-°Aqaba</i>).</p>		
<p align="center"><b>2<sup>ème</sup> Jour de TACHRÎQ Le 12 de Dhou-l-Hijja</b></p>	<p>1. Passer la nuit du 11 au 12 à Mina. 2. Après le zénith, jeter sept pierres sur chacune des trois stèles, en commençant par la petite, puis la moyenne, puis la grande. Le pèlerin s'arrête pour faire des invocations après la petite et la moyenne, mais pas après la grande (<i>jamratoul-°Aqaba</i>). Le pèlerin a le droit de quitter Mina, à condition qu'il le fasse avant le coucher du soleil, sinon il devra rester un jour de plus. Puis il effectuera le <i>tawâf d'adieu</i> avant de rentrer dans son pays.</p>		
<p align="center"><b>3<sup>ème</sup> Jour de TACHRÎQ Le 13 de Dhou-l-Hijja</b></p>	<p>1. Passer la nuit du 12 au 13 à Mina. 2. Après le zénith, jeter sept pierres sur chacune des trois stèles, en commençant par la petite, puis la moyenne, puis la grande. Le pèlerin s'arrête pour faire des invocations après la petite et la moyenne, mais pas après la grande (<i>jamratoul-°Aqaba</i>). 3. Se rendre à La Mecque pour le <i>tawâf d'adieu</i>. La femme qui a ses règles ou des lochies en est dispensée.</p>		
<p align="center"><b>REMARQUE</b></p>	<p>Après la petite désacralisation, le pèlerin n'est plus sous les interdits de la sacralisation, sauf en ce qui concerne les relations avec sa femme. Après la grande désacralisation, il peut tout faire.</p>		
<p align="center"><b>RAPPEL IMPORTANT</b></p>	<p>Les jours de pèlerinage doivent être voués à l'invocation, le rappel, la lecture du Coran et le prêche. Consacre donc ton temps à des choses utiles et prends garde de ne pas te disputer pour des choses inutiles. En effet, Allah dit : <b>{Le pèlerinage a lieu dans des mois connus. Celui qui décide de l'accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité, point de dispute pendant le pèlerinage.}</b></p>		

## LES PILIERS DU PÈLERINAGE

1. La sacralisation (*ihrâm*) : l'intention d'entrer dans le rite du pèlerinage.
2. La station à °Arafat.
3. Le *tawâf Ifâda* (c'est le tawâf qui vient après la station à °Arafat).
4. La marche entre Safâ et Marwa (*Sa°yi*).

**Remarque :** Celui qui délaisse un pilier, son pèlerinage est incomplet jusqu'à ce qu'il l'accomplisse.

## LES OBLIGATIONS DU PÈLERINAGE

1. La sacralisation à partir du *Mîqât* (endroit légiféré à la sacralisation).
2. Rester à °Arafat jusqu'au coucher du soleil.
3. Passer la nuit du 9 au 10 à Mouzdalifa.
4. Passer la nuit à Mina les jours de *Tachrîq* (11, 12 et 13).
5. Jeter les pierres dans les stèles.
6. Effectuer le tawâf d'adieu (*tawâfoul-wadâ°*).
7. Se raser la tête ou se couper les cheveux.

**Remarque :** Celui qui délaisse une obligation doit la compenser en égorgeant une bête dans le *Haram* (le périmètre sacré) et distribuer sa viande aux pauvres du *Haram*.

## LES SOUNNAS DU PÈLERINAGE

Il y a beaucoup d'actes recommandés (*les Sounnas*) parmi lesquels :

1. Se laver lors de la sacralisation.
2. Porter deux étoffes blanches comme habit de sacralisation : l'une autour de la taille et l'une sur les épaules. (Pour les hommes uniquement)
3. Réciter la formule du pèlerinage (*talbiya*).
4. Passer la nuit qui précède °Arafat à Mina (la nuit du 8 au 9 de Dhou-I-Hijja).
5. Faire des invocations après la première et la deuxième stèle.
6. Le tawâf d'arrivée (*tawâfoul-qoudoûm*) pour ceux qui effectuent les rites *Ifrâd* ou *Qirâne*.

### **Remarque :**

Celui qui délaisse une sunna, son pèlerinage est valable et il n'a aucune compensation à faire.

## LES INTERDITS DE LA SACRALISATION

1. Se raser ou se couper les cheveux ou les poils.
2. Se couper les ongles.
3. Se couvrir directement la tête (s'il n'y a pas contact avec la tête, ce n'est pas interdit).
4. Mettre des vêtements qui prennent la forme du corps. (Pour les hommes)
5. Se parfumer.
6. Chasser ou tuer un animal terrestre.
7. Prendre du plaisir avec sa femme sans aller jusqu'aux rapports sexuels.
8. Se marier ou être témoin d'un mariage.
9. Avoir des relations sexuelles (ceci annule le pèlerinage).

### Remarque :

Celui qui fait un des interdits précédents par ignorance, contrainte ou oubli, son pèlerinage est valable et il n'a aucune compensation à faire.

### LE SACRIFICE

**Lieu du sacrifice :** À Mina ou La Mecque, ou bien n'importe où dans le *Haram* (le périmètre sacré).

**Bête à sacrifier :** Toute bête appartenant à la famille des camélidés, des bovins et des ovins (un mouton ou une chèvre).

**Âge minimal de la bête :** Le mouton doit avoir six mois révolus, la chèvre une année, les bovins deux ans et les camélidés cinq ans.

Un mouton ou une chèvre suffisent pour une personne. Quant au bœuf ou au chameau, chacun d'entre eux suffit à un groupe de sept personnes. Celui qui ne trouve pas de bête à sacrifier ou n'en a pas les moyens, doit jeûner trois jours pendant le pèlerinage et sept jours de retour chez lui, soit dix au total. Il peut les jeûner à la suite ou séparément, avant le jour de l'Aïd ou après.

*Cheikh °Abdallâh ibn °Abdel Rahmân ibn Jibrîne a dit :*

*Louange à Allah uniquement, j'ai lu ce dépliant et j'ai trouvé qu'il était en accord avec les règles reconnues.*

*Le 15/11/1420 H.*

**Votre site :**

**[www.islamhouse.com](http://www.islamhouse.com)**

**L'islam à la portée de tous !**